

GREFFE
Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
SF 30033
59052 ROUBAIX CEDEX 01

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

S.A.R.L.
A.P.E.N.
30 RUE DU VIEIL ABREUVOIR
SF100 ROUBAIX

S.A.R.L.
A.P.E.N.
30 RUE DU VIEIL ABREUVOIR
SF100 ROUBAIX

NUTEX 800 : ROUBAIX - TOURCOING B 421 350 066

<38144/199900117>

Actes déposés le 16/02/2001

Nutrex : 2100803

Acte de DÉMISSION DE LA PRÉVISION DE LA 01/11/2000

DÉMISSION DE LA PRÉVISION DE LA 01/11/2000

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERAL

L'an deux milles le 01 Novembre 2000 à 10 heures, les associés de la Société A.P.E.N. Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 00 FF, se sont réunis au siège social au 50 rue de Lille 59100 à Roubaix en assemblée extraordinaire sur la convocation faite par Monsieur Macquet Stéphane le Gérant de l'entreprise.

Etaient présent :

M. MACQUET Stéphane titulaire de 30 % de Parts Sociales

M. DEGRANDSART Franck titulaire de 30 % de parts Sociales

M. BEN KHELIL Moez titulaire de 30 % de parts Sociales

M. BEN KHELIL Rabi titulaire de 10 % de parts Sociales

L'Assemblée est présidée par M. STEPHANE MACQUET associé présent et acceptant. Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 70 % de parts sociales. Le total de ces parts représentant plus de trois quarts du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président expose aux associés les propositions suivantes :

1. Nomination de M.BEN KHELIL Moez en tant que Gérant .
2. Révocation du Gérant en fonction M.Macquet Stéphane.
3. Changement du Siège Sociale de l'entreprise du 50 rue de Lille à Roubaix (adresse actuelle) au 30 RUE DU VIEIL ABREVOIR à Roubaix, et installation dans une zone franche.
4. La division des parts sociale comme suit :

M. Macquet Stephane : 25 % de parts sociale.

M. Degrandsart Franck : 25 % de parts sociale.

M. Ben Khelil Rabi : 25 % de parts sociale.

M. Ben Khelil Moez : 25 % de parts sociale.

(Voir détail dans les nouveaux statuts).

Après avoir ouvert la séance et avoir procédé aux explications d'usage quant aux clauses principales des statuts, aux pouvoirs du gérant et à l'explication de l'état des actes accomplis par M. Macquet, ce dernier expose l'intérêt des propositions présentées ci-dessus.

Après acceptation des propositions et validation par tous les associés, ces derniers procèdent :

- A la signature du présent procès-verbal de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30 Heures.

LES ASSOCIES

M. MACQUET Stéphane

M. DEGRANDSART Franck

M. BEN KHELIL Moez

M. BEN KHELIL Rabi

Certifié conforme Par le GÉRANT
M. BEN KHELIL Moez
le 16/02/21